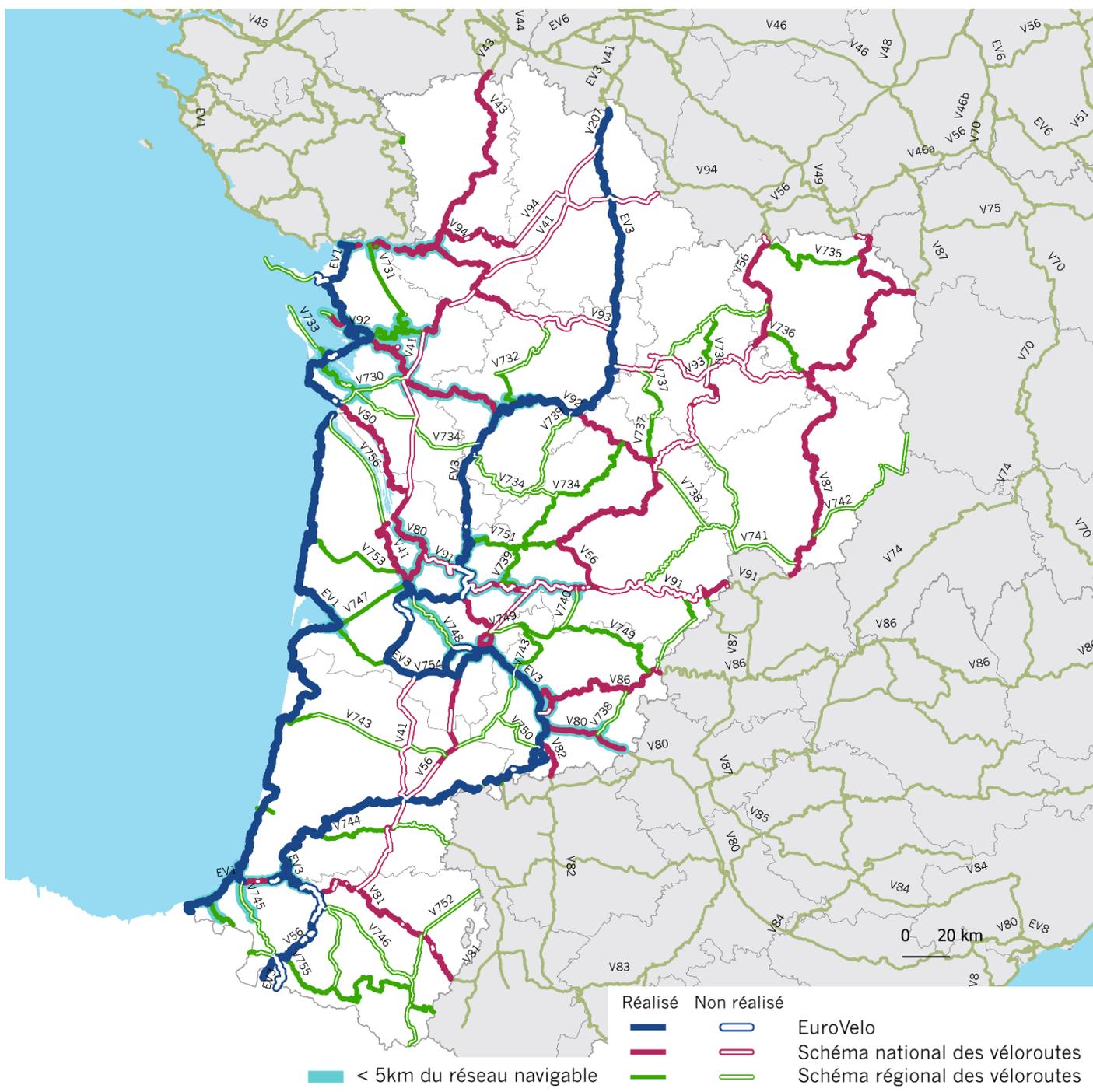


Nouvelle-Aquitaine



Réseau cyclable régional

✓ Bilan 2020 : 187 kilomètres ouverts dans l'année,
63 % du schéma régional des véloroutes réalisé



*Les données présentées ici sont issues des contributions transmises par les collectivités à Vélo & Territoires (listées ci-après). Faut de donnée récente, l'information exploitée est celle d'une année antérieure.

Le nouveau schéma régional de la Nouvelle-Aquitaine, adopté fin mai 2020, vise 7 005 km de véloroutes, dont 4 483 km sont inscrits au Schéma national des véloroutes (64 %), ce qui en fait la première région cyclable de France en termes de linéaire structurant.

En 2020, 18 km de véloroute ont été ouverts sur ce Schéma régional. Les ouvertures les plus notables concernent la Marennes / Barbezieux / St-Pardoux (V734) avec 61 km de site partagé, la V93 avec 56 km (dont 11 km communs avec la V41), et enfin la V82 avec 25 km.

Au 1^{er} janvier 2021, 4 429 km du schéma régional sont réalisés (63 %), dont 1 546 km en site propre et 2 883 km en site partagé.

Enfin, 1 237 km (18 %) du linéaire régional est situé à proximité d'un canal du réseau navigable. Le Canal des 2 mers à vélo (V80) et La Flow Vélo (V92), dans sa partie ouest, contribuent particulièrement à cette dimension fluvestre.

	Total	Réalisé				Non réalisé	
	Km	Site propre Km	%	Site partagé Km	%	Km	%
Schéma régional des véloroutes	7 005	1 546	22%	2 883	41%	2 577	37%
dont Schéma national des véloroutes	4 483	1 252	28%	2 047	46%	1 183	26%
dont EuroVelo	1 653	824	50%	701	42%	128	8%
Proximité du réseau navigable							
dont < 5 km	1 237	447	36%	495	40%	295	24%
dont < 150 m	327	178	54%	67	21%	82	25%

Les contributeurs de l'Observatoire national des véloroutes : 11 collectivités

En 2020, 11 collectivités de Nouvelle-Aquitaine ont contribué à l'Observatoire national des véloroutes en transmettant leurs données actualisées :

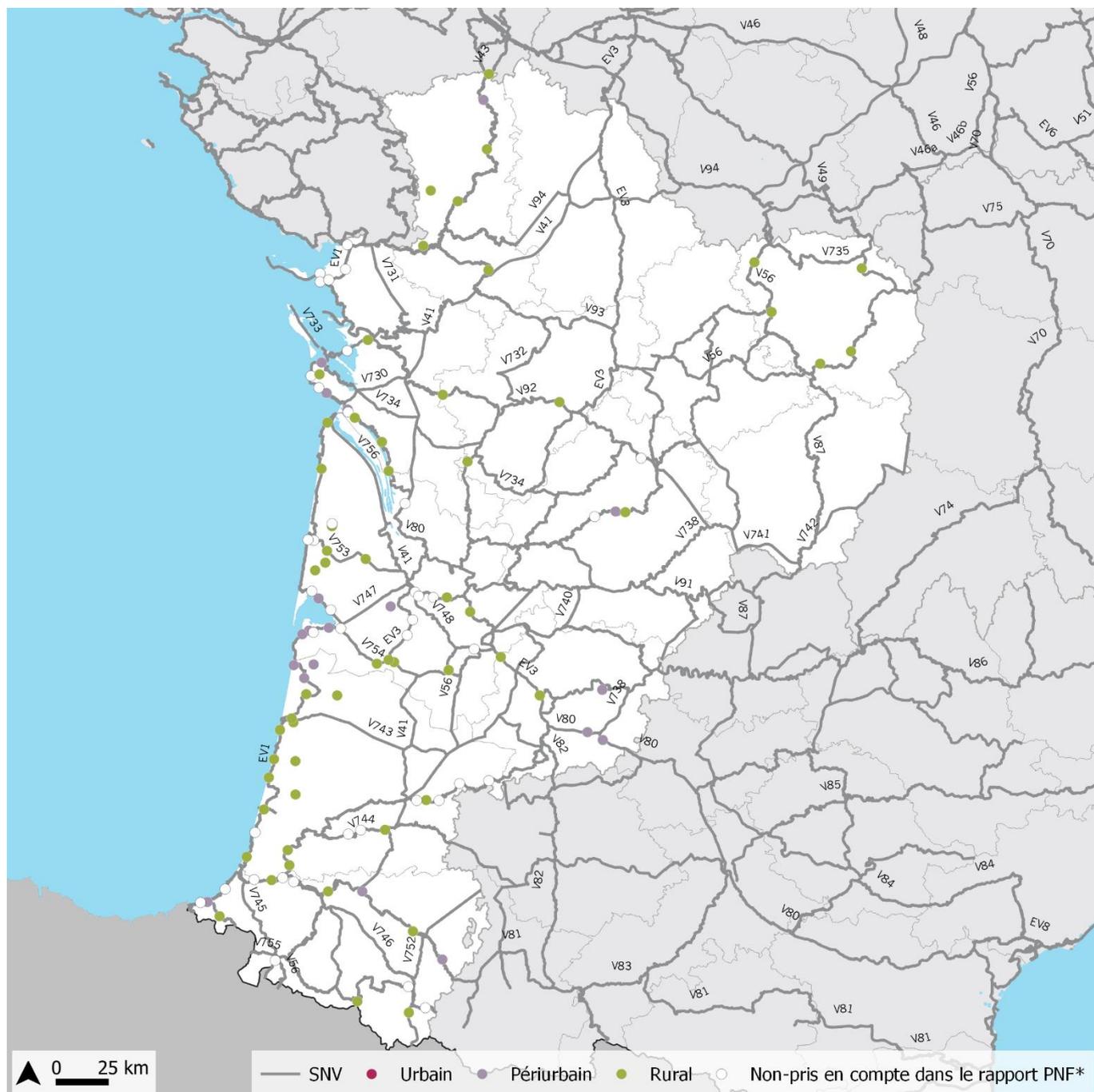
Départements

Charente
Charente-Maritime
Corrèze
Creuse
Deux-Sèvres
Dordogne
Gironde
Landes
Lot-et-Garonne
Pyrénées-Atlantiques
Vienne

Fréquentation cyclable régionale

Répartition des compteurs

Compteurs partagés	2020 : 118	2019 : 109	2018 : 91
Compteurs analysés*	2020 : 77	2019 : non publié	2018 : 72
Compteurs analysés par milieu	● Urbain : 0	● Périurbain : 19	● Rural : 58
Compteurs sur les grands itinéraires	EuroVelo : 32	Schéma national (hors EuroVelo) : 26	



* Seuls les compteurs présentant au moins 90 % de données validées sur l'année sont pris en compte

Compteurs utilisés pour l'analyse 2020 – Nouvelle-Aquitaine

En Nouvelle-Aquitaine, les données de 118 compteurs sont partagées sur la Plateforme nationale des fréquentations (PNF). 77 compteurs ont été retenus pour les analyses 2020*. Ces données sont partagées par 18 propriétaires. La répartition des compteurs est assez inégale sur le territoire avec une couverture concentrée sur l'ancienne région Aquitaine et le littoral. L'analyse globale présentée ci-après est donc parcellaire et très impactée par les compteurs littoraux. À noter que Bordeaux Métropole propose depuis peu ses données en opendata et qu'elles seront intégrées prochainement à la PNF.

Liste des propriétaires et des compteurs

- Compteurs urbains : 0
- Compteurs périurbains : 19
- Compteurs ruraux : 58
- Compteurs non pris en compte dans le rapport de la PNF 2020* : 41

* Seuls les compteurs présentant au moins 90 % de données validées sur l'année sont pris en compte

Agglomération Royan Atlantique

- La Tremblade (Piste cyclable Ronce-Les-Bains)
- Saint-Georges-De-Didonne
- Saint-Palais-Sur-Mer
- Floirac (V80 Saint-Romain)
- Meschers-Sur-Gironde
- Talmont-Sur-Gironde
- La Tremblade (La Bouverie)
- Les Mathes (La Palmyre-Front de Mer)
- Saint-Georges-De-Didonne (Parc Estuaire)

CC Côte Landes Nature

- Castets
- Lit-Et-Mixe (Cap De L'Homy)
- Uza
- Vielle-Saint-Girons (Saint Girons Plage)

CC Grands Lacs

- Biscarrosse (Les Rives)
- Biscarrosse (Vivier)
- Biscarrosse (Bourg)
- Gastes
- Ychoux

CC Maremne Adour Côte Sud

- Josse (Josse Nord)
- Labenne
- Messanges
- Sainte-Marie-De-Gosse
- Seignosse

CC Médoc Atlantique

- Naujac-Sur-Mer (Naujac/Mer Kiosque)

CC Mimizan

- Bias (Bias-Lespecier)
- Mimizan (Piscine)
- Mimizan (Les 3 Collines)

CD16

- Baignes-Sainte-Radegonde (Galope Chopine EV3 Baignes)
- Merpins
- Pranzac (Coulée D'Oc - Chez Maillet)

CD17

- Saint-Hippolyte
- Saint-Sorlin-De-Conac (Pôle nature de Vitrezay)
- Charron (Canal Maritime)
- Dompierre-Sur-Mer (Mouillepied)
- La Rochelle (Chef De Baie)
- L'Houmeau (La Maréchale)
- Nieul-Sur-Mer (Digolet)
- Saint-Jean-D'Angle (Bellevue)

CD23

- Mouroux-Vieilleville
- Royère-De-Vassivière (RD 59 Lac de Lavaud Gelade)
- Saint-Agnant-De-Versillat (Saint Germain Beaupré)
- Saint-Quentin-La-Chabanne (D23 Charasse Plaine)
- Toulx-Sainte-Croix (RD67)

CD24

- Eaux-Bonnes (Aubisque Crêtes Blanches)
- Saint-Jean-De-Côle

CD33

- Andernos-Les-Bains (RD 802 01)
- Cestas (RD 800 03)
- La Teste-De-Buch (RD 804 02)
- La Teste-De-Buch (RD 804 03 - Pyla)
- Le Teich (RD 804 01)
- Belin-Béliet (RD 802 04)
- Carcans (RD 807 02)
- Créon (RD 803 04)
- Frontenac (RD 803 05)
- Hostens (RD 802 05)
- Hostens (RD 805 01 Hostens / St Magne)

- Lacanau (RD 801 04 Lacanau Ville)
- Le Nizan (RD 802 06)
- Le Nizan (RD 802 07 Le Nizan / Bazas)
- Le Porge (RD 807 01)
- Le Porge (RD 807E1-01 Porge Océan)
- Roaillan (RD 810 01)
- Salaunes (RD 801 03)
- Bouliac (RD 803 01)
- Cabanac-Et-Villagrains (RD 805 02)
- Castets Et Castillon (RD 809 01 Castets En Dorthe)
- Eyrans (RD 808 01 Heyrans /Le Pontet)
- Hourtin (RD 807 03)
- La Brède (RD 805 03)
- La Teste-De-Buch (RD 804E1 01 La Teste De Buch-Cazaux)
- Lacanau (RD 801 05 Lacanau Ocean)
- Lanton (RD 802 02)
- Latresne (RD 803 02)
- Lège-Cap-Ferret (RD 802E1-01)
- Mios (RD 802 03)
- Sadirac (RD 803 03 Sadirac gare)

CD40

- Bougue
- Montaut
- Gabarret
- Gamarde-Les-Bains
- Gamarde-Les-Bains
- Labastide-D'Armagnac
- Mont-De-Marsan
- Saint-Martin-De-Seignanx
- Villeneuve-De-Marsan

CD47

- Bias
- Boé
- Le Passage
- Meilhan-Sur-Garonne (Meilhan)
- Villeton

CD64

- Ciboure
- Nay (Voie Verte Nay)
- Orthez (Lac D'Orthez)
- Arette (La Pierre Saint Martin)
- Ascaïn (Col De Saint Ignace)
- Laroin
- Laruns (Pourtalet)
- Salies-De-Béarn
- Urt
- Arnéguy
- Bidart (Bidart Av De Biarritz)
- Ciboure (Corniche Ciboure)
- Escot (Col Marie Blanche)
- Guiche (Guiche Barthes)
- Guiche (Guiche Digue)

CD79

- Thouars
- Beugnon-Thireuil (La Chapelle Thireuil)
- Coulon
- Melle (Celle-Sur-Belle)
- Saint-Loup-Lamairé (Saint-Loup-Sur-Thouet)
- Saint-Marc-La-Lande
- Saint-Martin-De-Sanzay

Grand Périgueux

- Périgueux (Voie des stades)
- Trélassac (Voie verte Trélassac - Jardin Pêcheur)
- Annesse-Et-Beaulieu (Passerelle P9 Annesse)

ONF LNA

- Soulac-Sur-Mer
- Lacanau (Lacanau-Océan)

Ville de La Rochelle

- La Rochelle (Quai Valin)

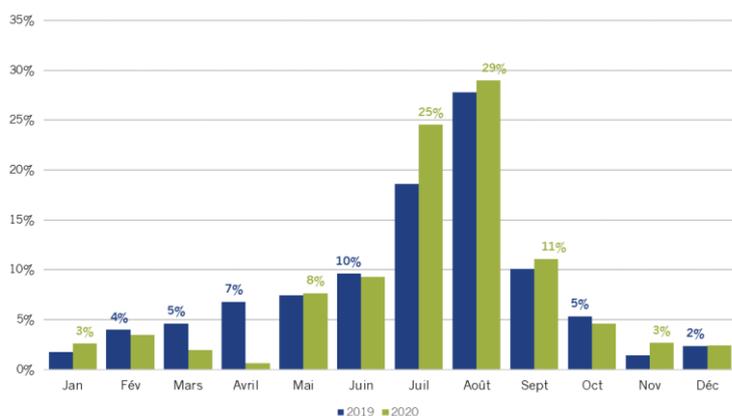
Analyse de la fréquentation cyclable

✓ Bilan 2020 : +2 % du nombre de passages de vélos par rapport à 2019

La fréquentation 2020 en Nouvelle-Aquitaine progresse légèrement par rapport à 2019 (+2 % de passages). Hors périodes de confinement, le bilan est positif avec une hausse de 13 % par rapport à la même période de 2019. En moyenne, au niveau régional, les compteurs enregistrent 152 passages par jour par compteur. Ce chiffre est plus important le week-end (181 passages par jour par compteur) que la semaine (140 passages). Comme les années précédentes, la saisonnalité est très marquée. L'été représente 69 % des passages annuels. La fréquentation moyenne enregistrée en juillet-août est presque six fois plus importante que le reste de l'année (487 passages par jour et par compteur contre 83). Cet écart important a été renforcé par le contexte particulier de l'année 2020.

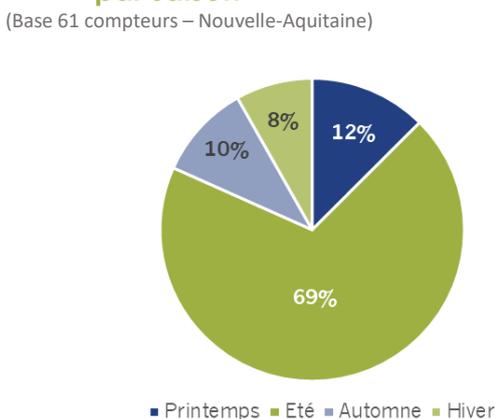
Répartition mensuelle des passages 2019 et 2020

(À échantillon comparable, base 30 compteurs – Nouvelle-Aquitaine)



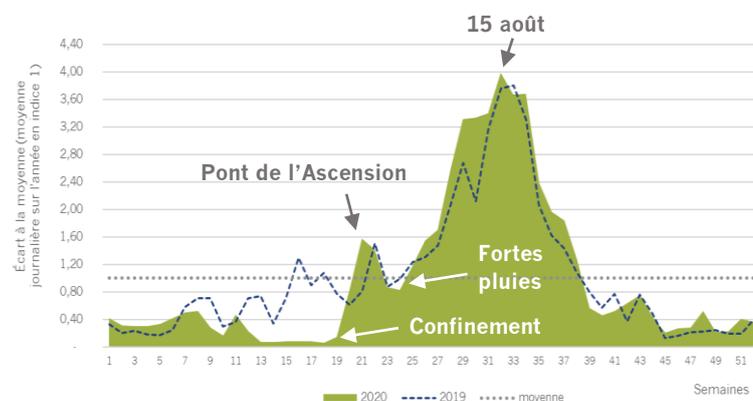
Répartition des passages 2020 par saison

(Base 61 compteurs – Nouvelle-Aquitaine)



2020 2019 Comparaison de la fréquentation journalière en 2019 et 2020

(À échantillon comparable, base 30 compteurs – Nouvelle-Aquitaine)



Évolution du nombre de passages mensuels par rapport à 2019

(À échantillon comparable, base 30 compteurs – Nouvelle-Aquitaine)



2 1 3 Palmarès des compteurs par type de milieu

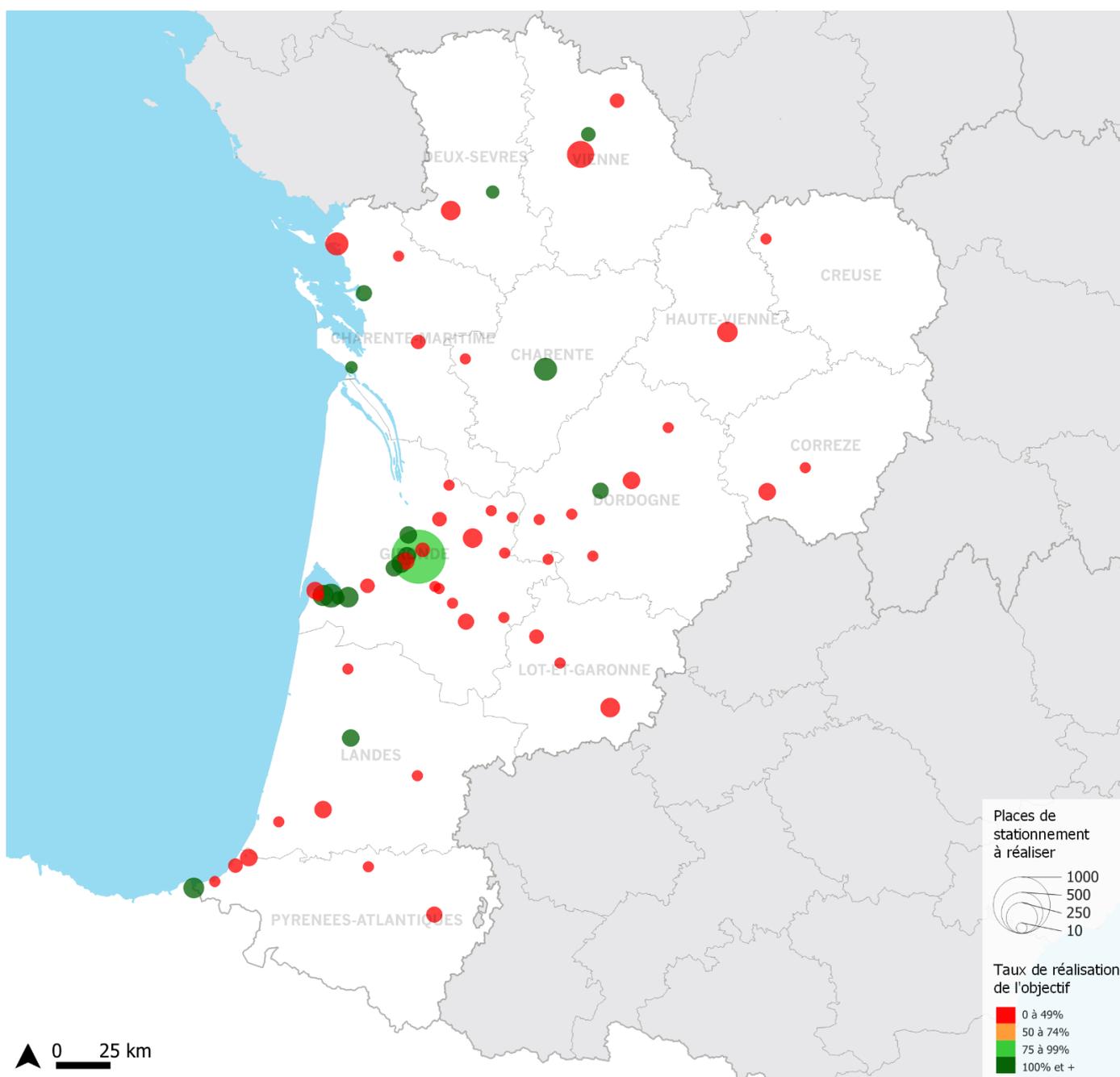
Milieu	Propriétaire	Compteurs	Nb moyen de passages journaliers 2020
Sites urbains			Pas de compteurs déclarés et validés.
Sites périurbains	CD 33	Andernos-les-Bains	832
	Agglomération Royan Atlantique	Saint-Georges-de-Didonne	516
	Agglomération Royan Atlantique	Saint-Palais-sur-Mer	430
Sites ruraux	CC Maremne Adour Côte Sud	Labenne	791
	CC Maremne Adour Côte Sud	Messanges	652
	ONF LNA	Soulac-sur-Mer	425

Stationnements vélo sécurisés aux abords des gares

✓ **Bilan 2020 : 1 477 places de stationnement sécurisé déjà déployées, soit 52 % de l'objectif fixé par la LOM**

En région Nouvelle-Aquitaine, 62 gares sont soumises à l'obligation d'équipement de stationnements sécurisés pour les vélos dans le cadre du décret d'application introduit par la Loi d'orientation des mobilités (LOM). Au total, 2 847 places de stationnement sécurisé devront être déployées dans ces gares régionales avant le 1^{er} janvier 2024. Selon les données du ministère de la Transition écologique et de la SNCF pour l'année 2020, cet objectif serait atteint à environ 52 % en 2020, avec 1 477 places de stationnement déjà mises à disposition aux abords des gares du territoire. Ce cap fixé par la LOM constitue néanmoins un seuil minimum : Vélo & Territoires invite les régions à aller encore plus loin pour être au rendez-vous d'une France à vélo 2030.

Nombre de places de stationnements vélo sécurisés à réaliser et taux de réalisation par gare en 2020



Sources : Ministère de la Transition écologique, chargé des Transports - SNCF

	Gares soumises à l'obligation d'équipement	Stationnements sécurisés existants en 2020	Stationnements sécurisés à atteindre avant 2024	Taux de réalisation
NATIONAL	1 133	42 488	90 485	47 %
NOUVELLE-AQUITAINE	62	1 477	2 847	52 %
Charente	2	100	110	91 %
Charente-Maritime	5	42	172	24 %
Corrèze	2	0	50	0 %
Creuse	1	0	10	0 %
Deux-Sèvres	2	15	75	20 %
Dordogne	6	32	112	29 %
Gironde	26	1 156	1 666	69 %
Haute-Vienne	1	0	70	0 %
Landes	5	40	110	36 %
Lot-et-Garonne	3	0	90	0 %
Pyrénées-Atlantiques	6	72	182	40 %
Vienne	3	20	200	10 %

À noter :

- 1) Le nombre de places de stationnement sécurisées à atteindre pour chaque territoire correspond aux objectifs minimums fixés par le décret d'application introduit par la LOM, auxquels s'ajoutent les emplacements de stationnement déjà prévus par les collectivités dans leurs différents projets.
- 2) Ne sont recensés dans ces atlas que les stationnements dits « sécurisés », par opposition aux stationnements « libres » (arceaux, lices ou appui vélos). Au sens du décret d'application de la LOM, sont considérés comme sécurisés, les stationnements pour les vélos :
 - Qui comportent des dispositifs fixes permettant de stabiliser et de fixer chaque vélo par le cadre et au moins une roue ;
 - Qui bénéficient d'une surveillance humanisée, d'une vidéo-surveillance ou d'un système de fermeture sécurisée ;
 - Et qui sont situés dans un lieu couvert et éclairé.